



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

### ACCORD-CADRE DE TRAVAUX AO/PT/DI/01-23

#### **1 - DÉNOMINATION ET ADRESSE DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ**

**Pouvoir adjudicateur :** COMMUNE DE SAINTE-ANNE  
Hôtel de Ville - Place Schœlcher  
97180 Sainte-Anne  
Tél. 0590 85 59 94 / Fax : 0590 85 48 94  
Email : [commande.publique@ville-sainteanne.fr](mailto:commande.publique@ville-sainteanne.fr)

**Représentant du pouvoir adjudicateur :** Le Maire, Monsieur Francs BAPTISTE

#### **2 - OBJET DU MARCHÉ**

La présente consultation concerne la réalisation de travaux d'entretien, de maintenance et de la réhabilitation des bâtiments communaux.

Lieu d'exécution des prestations : SAINTE-ANNE.

#### **3 – PROCEDURE DE PASSATION**

La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

#### **4 – CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ**

##### **4-1 Technique d'achat**

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre multi-attributaire, fractionné à bons de commande avec maximum sans minimum en application des articles R. 2162-2 et suivants, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Les variantes ne sont pas autorisées.

##### **4-2 Décomposition**

Les prestations sont décomposées en 8 lots :

- Lot 01 : MACONNERIE, GROS-OEUVRE
- Lot 02 : CHARPENTE BOIS, CHARPENTE METTALIQUE, COUVERTURE, ETANCHEITE
- Lot 03 : FAUX PLAFONDS, CLOISONNEMENT, MENUISERIE BOIS ET ALUMINIUM
- Lot 04 : REVETEMENT DE SOLS ET MURS, PEINTURE
- Lot 05 : PLOMBERIE
- Lot 06 : CLIMATISATION
- Lot 07 : ELECTRICITE COURANT FORT
- Lot 08 : ELECTRICITE COURANT FAIBLE

##### **4-3 Mode de dévolution des lots**

Chaque lot faisant l'objet d'un accord-cadre séparé confié à une entreprise unique ou un

groupement d'entreprises.

Chaque accord-cadre sera attribué à un maximum de 2 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

#### **4-4 Prix et règlement du marché**

Le prestataire est rémunéré par le pouvoir adjudicateur sur les bases suivantes : Application des prix unitaires tels que fixés dans le bordereau de prix ci-annexé aux quantités de prestations commandées par le pouvoir adjudicateur.

Les prestations sont rémunérées par application des prix du bordereau des prix du présent accord-cadre aux quantités réellement exécutées.

#### **4-5 Durée et délai d'exécution du marché**

La durée initiale des accords-cadres est fixée à 12 mois à compter de sa notification.

L'accord-cadre pourra être reconduit 3 fois. La reconduction est tacite.

Le délai d'exécution des prestations sera fixé par chaque bon de commande valant ordre de service de démarrage des travaux.

#### **5- RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation est publié sur le profil acheteur de la ville.

Il peut être téléchargé à l'adresse suivante : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

#### **6- PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

La liste des documents à produire est mentionnée à l'article 5 du règlement de consultation.

Les conditions d'envoi ou de remise des plis sont précisées à l'article 6 du règlement de consultation.

#### **7- ADRESSE OÙ LES OFFRES DOIVENT ETRE REMISES**

La procédure est entièrement dématérialisée. Les plis électroniques devront être déposés sur le profil acheteur de la ville : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

#### **8- DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les offres devront parvenir à la Mairie de SAINTE-ANNE au plus tard avant le :

**Judi 23 février 2023 à 12 heures (heure Guadeloupe).**

#### **9 - CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES**

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

##### **Prix des prestations : 60 %**

Ce critère est noté selon la formule de notation : Note du Prix = (Montant TTC de l'offre la plus basse / Montant TTC de l'offre examinée) x Nombre de point de la pondération.

##### **Valeur technique : 40 %**

Le critère "valeur technique" est décomposé en sous-critères pondérés comme suit :

- 1- *Organisation générale : moyens humains dédiés et qualification des intervenants, compétences en relation avec la spécialité des travaux, soins apportés à la sécurité et à la signalisation du chantier, mesures proposées pour limiter la gêne occasionnée.....* **20%**

- 2- Méthodologie décrite pour la réalisation des travaux (méthodologie respectant les règles de l'art, descriptif des études d'exécution, conditions de pose, procès-verbal de suivi de chantier et de contrôle)..... 30%
- 3- Qualité des fournitures (fiches techniques matériels fournis, attestation, .....). 30%
- 4- Approche développement durable : pertinence des procédures et propositions pour prise en compte de l'efficacité environnementale et de la durabilité des travaux..... 20 %

## **10- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Les candidats peuvent poser des questions écrites sur les documents du cahier des charges via la plateforme de dématérialisation : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com).

## **11- RECOURS**

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Guadeloupe  
6 rue Victor Hugues  
97 100 BASSE-TERRE  
Téléphone : 05.90.81.45.38  
Télécopie : 05.90.81.96.70  
Courriel : [greffe.ta-basse-terre@juradm.fr](mailto:greffe.ta-basse-terre@juradm.fr)

## **12- DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION**

Le lundi 16 janvier 2023.